

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 3 février 2026**

|            |  |
|------------|--|
| 02.2026-03 | <b>CYCLE DE L'EAU</b><br><b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Assainissement collectif - Assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre d'une délégation de service public sur le territoire de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO »</b> |
|------------|--|

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération n°27.01.2026-02 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 portant sur l'approbation du principe d'une procédure de Concession de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif,

**CONSIDERANT** que le futur contrat de concession débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et aura une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 décembre 2036,

**CONSIDERANT** que la société COLLECTIVITES CONSEILS, sise 69 avenue du Maine – 75014 PARIS, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée et qu'il apparaît pertinent que cette prestation soit confiée à la société qui a réalisé l'étude de choix du mode de gestion sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société COLLECTIVITES CONSEILS, sise 69 avenue du Maine – 75014 PARIS, pour l'assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre d'une délégation de service public sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour un montant de 23 850 € HT soit 28 620 € TTC.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »